

Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique



Projet Très Haut Débit du Val d'Oise

Comité de concertation France THD du 17 juin 2015

Projet du Val d'Oise

- ❑ Objectif : **Généralisation de la desserte FttH sur l'ensemble du département à l'horizon 2020, grâce à l'action publique complémentaire de l'action privée, objectif fixé par le SDAN du Val d'Oise**
- ❑ Calendrier de déploiement : projet réalisé en une unique phase de 5 ans
- ❑ Périmètre du projet :
 - 116 communes (10 EPCI) totalisant 86 447 prises, situées hors ZTD, hors zones conventionnées, et hors zones déployées en FttH par le RIP Debitex

Les communes concernées par les déploiements FttH du RIP représentent 15% de la population du Département et 72% de sa superficie pour 116 communes concernées

- ❑ **Le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique** a été installé le 16 Mars 2015 suite à l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2015. Président depuis le 4 juin 2015 : Pierre-Edouard EON.
 - Il est composé de 12 membres (au 4 juin 2015) :
 - le conseil départemental du Val d'Oise (CD VO)
 - le Collège n° 1, dit collège des EPCI RIP ayant délégué la compétence L1425-1
→ **tous les EPCI en zone RIP sont membres du SMO (2 EPCI partiellement en zone AMII)**
 - le Collège n°2, dit collège des EPCI AMII ayant délégué la compétence L1425-1
→ **un EPCI en zone AMII est membre du SMO (Roissy Porte de France)**
 - Compétences obligatoires (portage du réseau d'initiative publique, suivi des déploiements en zones conventionnées) et facultatives (SIG, opérateur de service, usages...)
 - Mise en place péréquation départementale par un coût unitaire par prise ainsi qu'une clé de répartition entre le Département et les EPCI (à parité)

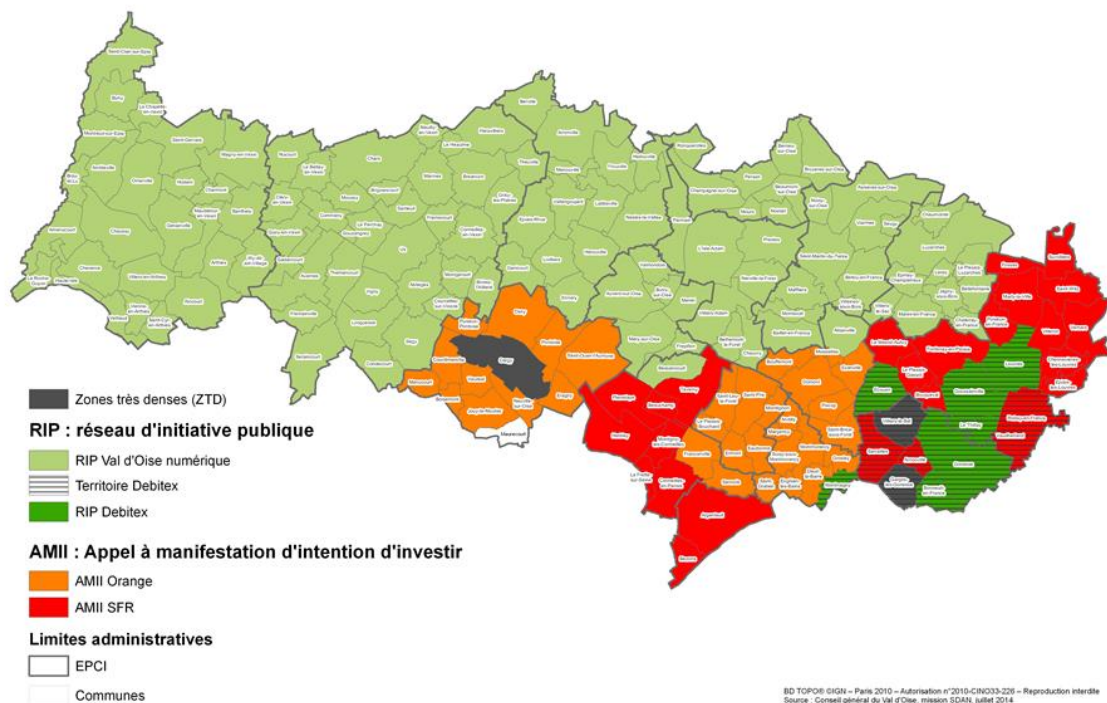
Montage contractuel envisagé

❑ Une délégation de service public de type concessive (DSP)

- Montage souhaité par la collectivité et une majorité d'opérateurs de RIP
- Approbation du montage par le SMO VON prévue au comité syndical du 4 juillet 2015
- Lancement de la procédure prévu fin septembre 2015 (cf. calendrier de réalisation)
- Durée envisagée 25 ans

❑ Répartition des déploiements FttH sur le territoire du Val d'Oise

Déploiement de la fibre optique (FttH) par type d'initiatives (publiques / privées)



116 communes déployées en FttH par le RIP THD (en vert clair)

7 communes déployées en FttH par Debitex (en vert foncé)

31 communes déployées par Orange

26 communes par SFR (en rouge)

5 communes en ZTD (en noir)

total : 185 communes

BD TOPOR/IGN - Paris 2010 - Autorisation n°2010-CR033-226 - Reproduction interdite
Source : Conseil général du Val d'Oise, mission SDAIS juillet 2014

❑ Collecte des NRO FttH

- collecte via l'offre LFO sous réserves de disponibilité et de compatibilité de l'offre technique et commerciale avec l'architecture et le modèle économique du RIP
 - 30 km en cas d'indisponibilité de l'offre ou d'impossibilité de positionner le NRO dans ou à proximité immédiate des NRA

❑ Desserte et raccordements

- 86 447 lignes FttH (logements + établissements) en tranche ferme sous 5 ans
 - 14 à 15 NRO envisagés
 - 270 SRO envisagés (points de mutualisation réglementaires)
 - 1 500 Km de desserte (NRO/PBO)
- 70 548 raccordements FttH à 10 ans
- 167 raccordements FttO (hors zones d'initiative privée FttH, hors zones CE20/CELAN).

Une étude d'ingénierie complémentaire prochainement lancée par le SMOVON pour confirmer ces hypothèses

❑ Sur la période 2015 - 2020

Composantes	coûts unitaires (€)	coûts totaux (M€)
collecte	65€/ml	1,9 M€
desserte FttH	715 €/ligne	61,9 M€
raccordements FttH	465€/prise	32,8 M€
raccordements FttO	10 000€/site	1,6 M€
études	-	0,9 M€
	total	99,1 M€

❑ Plan de financement prévisionnel

- Contribution attendue du Plan France Très Haut Débit : **16,46 M€**
- Plan de financement :

total projet	PFTHD	Délégataire	SMO VON *	Région Ile de France
99,1 M€	16,5 M€	X M€	50% du solde	50% du solde

** contributions financières des EPCI et du CD 95*

❑ Calendrier prévisionnel du Projet

Années	2015			2016				2017				2018				2019				2020			
Trimestres	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Mise en place du SMO																							
Validation des modalités de financements FSN																							
Choix d'un AMO pour le lancement de la DSP																							
Procédure de la DSP Concessive																							
Construction du réseau																							



Projet Très Haut Débit du Val d'Oise

Merci pour votre attention